

# La Tribune des nations

## M. Robert Schuman

3-10-52

### nous dit :

*M. Schuman commence sa conférence de presse destinée aux seuls journalistes diplomatiques français par un aveu :*

— Le moment est venu pour moi de reprendre contact : je le sens surtout par la lecture des journaux. En politique, il faut savoir agir surtout préventivement, éviter les informations ou les interprétations involontairement erronées, car il y a aussi les autres. La lecture des comptes rendus du dernier conseil des ministres m'a montré qu'il y avait une grande imagination chez les informateurs, et même dans les milieux plus ou moins officiels, imagination qui jouait un plus grand rôle que l'exacte situation des choses. Je le dis avec force, il n'y a pas eu de désaccord à ce conseil, car on n'a demandé aucun accord. J'ai commencé par le dire et j'ai proposé que cet accord soit demandé à la prochaine réunion du Conseil. On a été frappé par le fait que cette réunion ait été remise au 7 octobre. La raison est simple, c'est que la semaine prochaine, la session des conseils généraux retient quelques-uns des ministres les plus directement intéressés par ce Conseil.

J'ai lu aussi ce matin dans "Franc-Tireur" un entrefilet où allusion est faite à une invitation du gouvernement yougoslave que je n'aurais pas acceptée. Ce journal a eu naturellement un renseignement. Mais il ne faut pas confondre avec invitation et absence d'invitation, simple sondage, et ce n'est pas le ministre, mais le gouvernement qui peut accepter. Il y a eu seulement une allusion dans une conversation de fonctionnaires, mais pas d'invitation et donc pas de reproche à me faire. Si, éventuellement, une invitation de ce genre était faite, ce serait au gouvernement d'en décider et on sait combien j'étais favorable, par exemple, au voyage de parlementaires en Yougoslavie : je regrette qu'on puisse avoir une impression d'hostilité alors que je suis favorable à tous les contacts.

*(Pour la commodité du récit, nous classerons ensuite les déclarations de M. Schuman sous quelques grandes rubriques en tâchant comme d'habitude d'en donner un compte rendu aussi fidèle et complet que possible.)*

#### Sur la Sarre

*(Sur les questions de dates :)*

— Rien n'est encore fixé. A Luxembourg, nous avons décidé de fixer ultérieurement la reprise de conversations entre M. Hallstein et moi-même : c'était le 10 septembre et nous sommes aujourd'hui que le 26. Il y a encore besoin de nombreuses consultations à ce sujet. En ce qui concerne les problèmes politiques, ce n'est ni à la France ni à l'Allemagne de prendre position. Cela appartient exclusivement au gouvernement sarrois, mais en fonction du développement des conversations franco-allemandes.

*(Sur une éventualité de médiation extérieure :)*

— M. de Gasperi a expressément démenti qu'il ait eu, de son côté, une intention de ce genre et, quant aux Anglo-Américains, M. Adenauer a lui-même, à Luxembourg, en ma présence, démenti une initiative de cette sorte.

*(Sur des déclarations récentes de M. Hofmann, président du gouvernement sarrois et de M. de Gasperi à l'occasion de sa visite à M. Adenauer :)*

— La déclaration de M. Hoffmann dans de "Rheinische-Merkur" a été faite indépendamment de moi : c'est l'idée du gouvernement et des partis sarrois, même ceux d'opposition. C'est une idée nouvelle qui serait à examiner par les gouvernements intéressés, mais elle prouverait combien l'opinion sarroise est en faveur de l'euro-péisation qui

réunirait une grande majorité en Sarre. Nous avons donc intérêt à ce qu'une telle consultation, le moment venu, puisse avoir lieu avec les garanties nécessaires.

Les déclarations attribuées à M. de Gasperi prouvent d'abord combien une conférence de presse est un terrain délicat. Sa propre expression est suffisamment claire, mais aucun journal allemand ne la rapporte et je me suis référé au texte de la dépêche d'une agence française. Un journaliste, astucieux comme vous l'êtes tous, lui avait demandé : "Quelle différence y a-t-il entre la situation en Sarre et celle de Trieste ?" M. de Gasperi a dit des choses absolument vraies pour prouver que la situation n'était pas du tout la même. A Trieste, il s'agit d'une délimitation d'ordre ethnique. En Sarre, il n'y a pas de ligne ethnique en cause et les gens de la Moselle sont les premiers à savoir que les Sarrois sont des Allemands. La deuxième différence est qu'à Trieste il s'agit d'incorporer une part à l'Italie et une part à la Yougoslavie. En Sarre, l'unique objet du débat est l'autonomie interne. M. de Gasperi n'a pas parlé de questions politiques, car sur le statut, les points de vue sinon coïncident, du moins sont très rapprochés. Ce qu'il faut maintenant, c'est trouver le statut.

*(Interrogé sur les positions françaises en cette matière :)*

— Je ne peux que répéter ce que j'ai dit dès le début. Sur le plan politique, nous sommes pour l'autonomie interne de la Sarre, son indépendance complète pour les affaires intérieures, culturelles, etc. Pour l'extérieur, sa politique devrait être sous contrôle d'un organisme international européen, en application d'un statut international garanti par les puissances signataires. Economiquement, les accords ont été signés en 1950, ratifiés par les Parlements, et nous voulons maintenir le principe de ces accords, de l'union monétaire, de l'union douanière, et de tout ce qui découle de l'existence de ces unions. Mais si le statut de la Sarre était modifié dans le sens que nous venons de dire, si d'autre part, nous n'exercions plus la prépondérance politique. Il y a des choses qui ne pourraient pas se faire sur le plan intérieur : il faudrait donc s'adapter à la situation nouvelle.

*(A une question sur les Sarrois dans l'armée européenne, M. Schuman répond :)*

— Leur situation n'est pas réglée, c'est la conséquence logique de la situation actuelle. Tant qu'il n'y aura pas d'accord sur un statut, il n'y aura pas moyen de réaliser un accord à six avec le gouvernement sarrois : et tant que cet accord ne sera pas étendu expressément, il n'y aura en Sarre ni recrutement ni budget militaire. La Sarre restera une enclave démilitarisée. Je ne dis pas que les Sarrois soient très impatients d'avoir un budget militaire et un recrutement, mais ils ne s'y refusent pas. Cette situation est un grand argument à faire valoir à l'égard de nos alliés anglo-saxons en faveur d'un règlement du statut de la Sarre.

*(Lire la suite en page 2, col. 3)*



# M. SCHUMAN NOUS DIT :

(Suite de la première page)

## Sur la Tunisie

— Je vous exposerai très objectivement la façon dont se pose le problème sans chercher à prévoir l'avenir, à anticiper. En l'espèce, ce serait dangereux, car il n'y a pas encore de décision de prise; c'est une question d'opportunité, de procédure, de choix, et non pas de principe.

Il y a eu un débat l'an dernier sur le Maroc : nous nous étions opposés à l'inscription à l'ordre du jour. Il y avait, il y a encore inscription provisoire car celle-ci est automatique. Mais comme dans toute assemblée du monde, l'ordre du jour est définitivement arrêté par l'Assemblée elle-même. L'an dernier, nous l'avons emporté à la session de Paris, devant le bureau de l'O.N.U. en première instance. Mais il y a des recours contre les décisions du bureau, d'où la possibilité d'un débat. L'an dernier, nous avons plaidé l'inopportunité et notre argument principal était que nous ne nous disposions pas seulement à nous entretenir avec le sultan, mais que nous étions déjà sur le point d'aborder les conversations.

Telle était la situation. Nous n'avons pas invoqué principalement, mais accessoirement, tel ou tel article de la Charte. Nous avons dit que ce serait une maladresse de faire intervenir 60 délégations dans un problème qu'elles risquaient de connaître imparfaitement, partiellement.

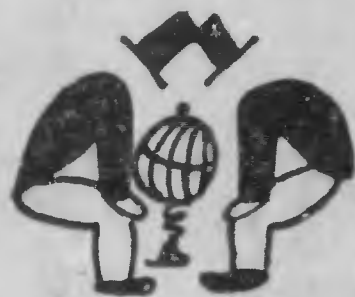
Cette année, il s'agit à la fois de la Tunisie et du Maroc. Pour la Tunisie, la situation n'est pas la même. Nous avons eu un échange de notes et, actuellement, nous sommes à un point mort, provisoirement mais, je l'espère, pas définitivement négatif. Il ne semble pas que nous puissions tenir le même langage que l'an dernier, mais nous pouvons dire que des discussions publiques, même en dehors des négociations, sont défavorables. Mais ceux qui sont partisans de changer de tactique disent : "Vous avez fait l'expérience de la difficulté d'obtenir la non-inscription à une faible majorité d'ailleurs. Certains pays favorables l'an dernier risquent de ne pas prendre la même attitude. Vous avez de grandes chances d'être battus. Est-ce la peine de commencer le débat par un échec et d'être ensuite obligés de le reprendre avec une autorité diminuée?"

Ou bien d'autres m'ont dit : "Non, ne mettez pas la main dans les engrenages." Les proverbes sont en général très vrais, mais pas toujours quand on les interprète de façon simpliste. Vous risquez d'ouvrir la porte à tous les précédents, alors, quelle est la discussion et quels sont les risques ? C'est un débat sur l'opportunité.

Naturellement, il y a une chose que je peux dire sans anticiper : aucun gouverne-

ment ne pourra accepter qu'un organisme des Nations Unies s'empare du problème et se substitue à nous pour le résoudre.

Mais il y a autre chose. Lorsqu'une affaire est inscrite devant un tribunal, cela ne veut pas dire que l'on reconnaît ce tribunal comme compétent sur le fond. Voilà le problème en premier lieu à discuter. Il y a des précautions à prendre, si le gouvernement aboutit à une solution de ce genre (acceptation du débat, mais refus de la compé-



tence), il faut éviter les malentendus possibles en insistant sur le fait que ne pas s'opposer à l'inscription n'est pas accepter la compétence.

(Sur une autre question concernant le même sujet) :

— J'ai dit que le problème était au point mort. Le gouvernement, lui, n'est pas mort. Des mesures sont déjà prises qui devraient contribuer à la détente. La reprise du dialogue est envisagée. Mais ces choses ne peuvent réussir que si on les fait au dernier moment.

(Comme on lui demandait si la

France, au cas où l'O.N.U. ne suivrait pas son opinion, prendrait certaines mesures :)

— Ceci n'a jamais fait l'objet de délibérations du gouvernement, mais c'est une question qui peut se poser et qui se poserait.

## Sur l'armée européenne

(On demande à M. Schuman pourquoi il ne paraît pas envisager un débat rapide sur les accords de Bonn et de Paris. Il nous demande ironiquement si nous sommes nous-mêmes très pressés de voir ce débat s'engager, puis :)

— Le jour de la rentrée, le 7 octobre, le gouvernement déposera le projet de loi portant ratification avec un exposé des motifs très développés. Ce sera vraiment un commentaire détaillé des textes. En deuxième lieu, nous avons eu soin d'établir les textes des traités et de les distribuer à tous les parlementaires. C'est le gouvernement qui a fait cette distribution pour que les parlementaires qui se seraient ennuyés pendant les vacances aient pu les lire à loisir. Des commissions spéciales les étudient. Hier encore s'est réunie une commission du Conseil de la République qui reste en liaison avec le gouvernement et les services techniques. Nous n'avons donc pas eu l'intention d'éliminer le débat; d'ailleurs nous ne le pourrions pas, nous renierions notre signature. Il ne s'agit même pas de gagner du temps, pour que ce débat puisse s'ouvrir

dans la plus grande clarté, sans hâte ni bouleversement, car on avait pu se plaindre à juste titre d'une certaine précipitation en ce qui concernait les débats sur le pool charbon-acier

(Sur la question de savoir à quoi s'est occupé le Conseil intérimaire depuis la signature du traité d'armée européenne :)

— Un texte signé ne peut évidemment être modifié ni expliqué par aucune commission intérimaire. Mais il y avait des choses à préciser, faisant l'objet de nouveaux textes complémentaires qui ne seront pas nécessairement soumis à ratification. Ils ne pourront cependant être signés qu'après que les textes déposés auront été ratifiés.

## Sur l'Assemblée générale de l'O.N.U.

(Après avoir repris les arguments invoqués à propos de l'affaire tunisienne, M. Schuman répond à une question de date :)

— C'est précisément à cause des élections américaines que M. Eden a décidé de ne pas aller à l'O.N.U. avant le 10 novembre. Il est très probable que le chef de la délégation française n'ira pas non plus avant cette date et les Américains comprendront cela aussi bien, mieux que d'autres. Vous vous imaginez le ministre des Affaires étrangères français arrivant à l'aéroport et les journalistes américains qui lui diraient : "Quelles sont vos prévisions ?" Nous répondrions que nous sommes impartiaux. Et le lendemain on lirait en grande manchette, dans la presse américaine : "Le gouvernement français se désintéresse du sort du gouvernement démocrate."